

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 131 (2005)
Heft: 22: Histoire d'un projet

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

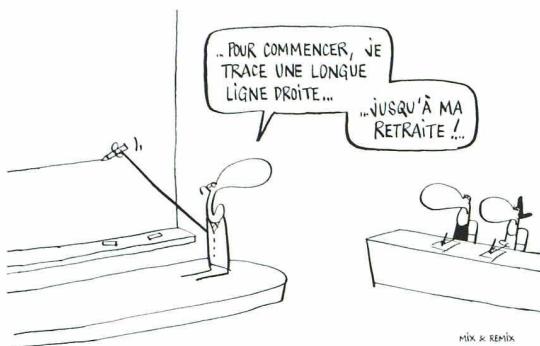
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petite annonce, grands effets ?



Une annonce, publiée entre autres dans *TRACÉS*¹, signale la mise au concours de plusieurs postes de professeurs EPFL pour la section d'architecture de la faculté ENAC. Ce qui pourrait apparaître comme un micro-événement faisant partie de l'ordinaire d'une institution de cette taille n'est pourtant pas si anodin. Tout d'abord, parce que plusieurs nouveaux enseignements seront ainsi proposés simultanément, dans une section qui se régénérera jusqu'ici au compte-goutte. Ensuite, parce qu'il s'agit de postes à temps partiel, sous contrats de droit privé, dont la durée contractuelle sera limitée à quatre ans renouvelables.

Cette dernière clause signale à elle seule un changement d'époque. Jusqu'ici, l'enseignement polytechnique de l'architecture était en partie fondé sur la tradition d'un engagement inamovible courant jusqu'à la retraite, activité menée la plupart du temps en parallèle à celle d'un bureau d'études. Ce modèle fut appliqué pour le meilleur, un enseignement sur la durée et un engagement culturel nourri par la pratique, et pour le pire, une sinécure perpétuelle subventionnant l'exercice libéral de la profession.

Il y a donc, à travers cette annonce apparemment banale, une chance à saisir : donner une impulsion à la section d'architecture. La durée limitée de l'engagement sera incitative, stimulera la motivation et permettra des correctifs plus fréquents. Le risque d'avoir cédé un peu facilement à des réputations de circonstance pourra être limité par la possibilité de ne pas proroger tel ou tel contrat.

Néanmoins, cette adaptation contractuelle ne constitue qu'un remède partiel. La question de fond reste celle de l'identité de la section en question. On osera dire que celle-ci apparaît assez disparate, au sein de l'EPFL mais surtout en dehors de celle-ci. Le concept prometteur du « projeter ensemble », susceptible de la relancer, peine en effet à déployer ses vertus face à une inertie tenace, due notamment au cloisonnement persistant des ateliers de projet.

La section d'architecture de l'ENAC a certes pu se reposer depuis plusieurs années sur la constance d'un fort taux d'inscriptions en première année. Grâce à la réputation de l'enseignement dispensé durant cette phase préliminaire, viatique profitable à l'ensemble de l'institution, elle a pu jusqu'ici faire l'économie de réformes approfondies. Mais l'identité d'une école ne se construit pas sur la somme des renommées de ses professeurs.

Puisse cette petite annonce, pour peu qu'elle suscite des candidatures de qualité et que celles-ci soient traitées avec l'attention nécessaire, offrir à la section l'occasion de prendre date.

Francesco Della Casa

¹ N° 20 du 19 octobre 2005, p. 81, <<http://enac.epfl.ch/page24888.html>>